

M. COSTIGAN : Elle sera peut-être acceptée avant longtemps, et tout homme raisonnable dira que les deux suggestions étaient convenables et raisonnables. Quel but veut-on atteindre en proposant une résolution de ce genre ? Serait-ce de fortifier la position du premier ministre du gouvernement impérial ? S'il en est ainsi, plus le vote sera fort, plus l'expression d'opinion de la Chambre sera forte, mieux cela vaudra ; et que la proposition vienne d'un côté de la Chambre ou de l'autre, il y a des principes sur lesquels nous pouvons peut-être nous unir, et la suggestion que nous donnions notre adhésion à une résolution mérite d'être examinée raisonnablement.

M. BLAKE : Ecoutez ! écoutez !

M. COSTIGAN : Et je pense que l'honorable monsieur qui refuse cela, assumera une grande responsabilité, dans le cas où le vote ne serait pas aussi fort qu'il pourrait l'être si nous discutons raisonnablement la question.

M. BLAKE : Ecoutez ! écoutez !

M. COSTIGAN : L'honorable monsieur dit " Ecoutez ! écoutez ! " mais il a déclaré qu'il n'admettait pas la proposition du premier ministre, ni la mienne, puis il a insisté pour que nous lui reconnaissons le droit de proposer sa résolution en amendement à la motion demandant que la Chambre se réunisse en comité des subsides. Il n'y a aucune raison qui puisse porter l'honorable député à demander un vote qui, il l'avoue lui-même, ne comporte pas un caractère politique ; de plus, il désire qu'il soit bien compris qu'il ne donne pas à cette motion le caractère d'une motion de non-confiance.

M. BLAKE : Ecoutez ! écoutez !

M. COSTIGAN : Pourquoi propose-t-il cette motion sous cette forme ?

M. BLAKE : Ecoutez ! écoutez !

M. COSTIGAN : La seule excuse que l'honorable député pourrait avoir pour faire la motion sous cette forme, serait qu'à cette phase avancée de la session, il pourrait craindre de ne pas pouvoir la présenter sous une autre forme ; mais il ne peut logiquement dire, après que cette proposition a été faite par lui, qu'il n'a aucun motif politique en proposant cette motion en amendement aux subsides.

M. BLAKE : Très bien, très bien.

M. COSTIGAN : Les honorables membres de l'opposition peuvent applaudir, mais pourquoi cette hâte à présenter cette motion ?

M. LISTER : Parce que vous ne la présenteriez pas.

M. COSTIGAN : Pourquoi la proposition que j'ai faite ne serait-elle pas acceptée ? Est-ce parce que les honorables membres de l'opposition ont vu dans le *Citizen* qu'un message a été expédié de la part des représentants irlandais, et veulent-ils le répudier ou répudier l'autorité d'où il a émané ? Le ministre du revenu de l'intérieur a envoyé ce télégramme de l'autre côté de l'Atlantique, non sous sa propre autorité, mais après avoir rencontré des Irlandais et des descendants d'Irlandais en ce parlement, qui sont également responsables pour ce télégramme, et qui désiraient répéter autant qu'ils le pouvaient, les sentiments exprimés dans la résolution adoptée par ce parlement en 1882. L'honorable député dit que cela n'a aucune force. S'il dit cela de ce côté-ci de l'océan, peut-être que de l'autre côté l'on considérera son opinion comme affaiblissant la valeur que le message projeté devrait avoir.

L'honorable député a aussi cité l'adresse du chef actuel du gouvernement, dont l'attention sérieuse est maintenant appelée sur cette question, et qu'est-ce que cela indique ? M. Gladstone parle des félicitations et des conseils qu'il a reçus de la vieille capitale de Québec et de plusieurs autorités municipales dans toutes les parties des Etats-Unis.

A-t-il oublié que le parlement du Canada, avant qu'aucun de ces corps politiques se soit occupé de cette question, a envoyé à son gouvernement son opinion et l'opinion du peuple du Canada, exprimée par son entremise relativement aux avantages du système de gouvernement demandé par le peuple irlandais ? Avait-il oublié cela, et n'aurait-il pas pu dans le temps inclure le parlement du Canada tout aussi bien que la législature de Québec ? Mais peut-être a-t-il cru qu'il ne pouvait guère parler du parlement du Canada après les réprimandes qu'il nous avait administrées en réponse à l'adresse respectueuse qui lui avait été envoyée.

Je n'ai pas l'intention de discuter la question à fond maintenant, vu que j'espère avoir l'occasion de parler plus longuement sur ce sujet. J'assume la responsabilité de la position que je prends, et je m'attends à ce que chaque honorable député assume la responsabilité de l'attitude qu'il prend sur cette question. Je réclame une partie du mérite d'avoir, avec les autres honorables députés qui sont intéressés dans la question, obtenu du parlement du Canada une expression unanime en faveur du principe que nous discutons actuellement. Le parlement du Canada ayant exprimé cette opinion, je ne crois pas qu'une adresse doive être demandée maintenant pour répéter cette opinion dans le même sens qu'auparavant, à moins qu'il y ait quelque indice que le parlement a changé sa politique ou que la population du pays a changé d'opinion depuis cette époque. Dans sa motion l'honorable député lui-même ferait peut-être naître la nécessité de demander au parlement de réaffirmer ses principes, parce que dans son discours de ce soir, il doute du droit qu'ont les représentants irlandais au parlement, et que j'ai moi-même, de citer la dernière décision du parlement. L'honorable député croit que nous ne devrions pas perdre un seul jour. Pourquoi cette hâte d'ici à un ou deux jours, vu surtout que le premier ministre a assuré à l'honorable monsieur et à cette Chambre qu'il verra à ce que l'on ait le temps et l'occasion de présenter cette résolution et de la discuter à fond ? Est-il possible que quelques-uns des amis de l'honorable député, après avoir lu le *Citizen* de ce matin, après avoir vu que ce câblegramme a été envoyé, après avoir vu que, nonobstant les fausses représentations qui ont été faites sur mon compte et sur le compte de mes amis au sujet de cette question, ainsi qu'au sujet de toutes les autres questions qui peuvent être exploitées au profit de la politique, aient cru que cela pourrait rencontrer les désirs et l'attente raisonnable de mes amis, et ferait peut-être disparaître toute cause légitime de plainte de la part de ceux qui cherchent à trouver à redire contre nous, et que la seule chose à faire pour contrecarrer ce bon effet, serait de soulever de nouveau la discussion dans la Chambre des communes.

Peut-être que cela a été l'une des raisons qui ont influencé quelques-uns de ceux qui tiennent tant à ce que la discussion ait lieu maintenant. J'ai déjà dit et je répète qu'en ce qui concerne le principe, l'honorable député sait qu'il n'y a eu aucun changement dans ma manière de voir ni dans celle de mes amis. Nous croyons maintenant, comme nous croyions alors aux principes en faveur desquels nous avons voté, aux principes que nous avons soutenus alors et que nous sommes prêts à soutenir maintenant ; mais, à moins que l'honorable député ne consente à l'offre qui lui a été faite ce soir, j'accepterai l'offre du chef du gouvernement, et je trouverai l'occasion, sinon par moi-même, du moins par l'entremise de l'un des représentants irlandais en cette Chambre, qui portent à cette question un intérêt tout aussi vif que l'honorable chef de l'opposition, de demander à la Chambre d'exprimer son opinion sur une motion catégorique qui ne sera pas proposée de façon à donner à chacun une occasion favorable d'exprimer ses vues, et alors j'aurai peut-être encore quelque chose à dire sur la question.

M. CASEY : Pas plus que l'honorable préopinant, je n'ai l'intention de discuter la question du *Home Rule*. J'ai tout